



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024006

Domaine : 3.1

Date de convocation : 23 février 2024

Date de l'affichage : 23 février 2024

Date d'affichage de la délibération : 29 février 2024

Objet : 06 – Acquisition des parcelles AE65 et AE578

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à vingt heures,  
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Olivier FOURCHES, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Monsieur Alain GAUDISSIABOIS
- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ
- Madame Jennifer THEUREAUX a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Monsieur Freddie PATER
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Monsieur Pierre MATHEVET

Absente : Madame Sylvie MORELLE

Monsieur Marc NADREAU a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 32

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Olivier FOURCHES, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, l'Aménagement et la Mobilité ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L1311-9 et L2241-1 ;

VU l'offre d'acquisition de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France du 19 décembre 2023 ;

Accusé de réception en préfecture  
095-219502184-20240229-2024006-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2024  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

VU les délibérations du Conseil municipal des 22 mai 2017 et 25 mars 2021 relatifs à la convention d'intervention foncière ;

VU la Charte de l'évaluation du Domaine réalisé par la Direction des Finances Publiques ;

VU l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques du 8 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Aménagements, mobilité, urbanisme et environnement,

CONSIDERANT l'engagement préalable de la commune auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France ;

CONSIDERANT l'offre d'acquisition des parcelles AE65 et AE578 d'une surface totale de 858m<sup>2</sup> proposé à la commune pour la somme de 317 101,69 € TTC ;

CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'un foncier suffisamment grand pour permettre l'amélioration et/ou l'agrandissement du groupe scolaire Simone Veil ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de se porter acquéreur auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France des parcelles AE65 et AE578 d'une surface totale de 858m<sup>2</sup> proposé à la commune pour la somme de 317 101,69 € TTC ;

AUTORISE Monsieur le Maire et son Adjoint chargé de l'Urbanisme, l'Aménagement et la Mobilité à signer tous types de documents nécessaires à l'exécution de cette décision et notamment l'acte d'acquisition.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France